

A côté des grandes filières traditionnelles de l'agriculture normande, d'autres petites filières agricoles, parfois qualifiées de "filières de diversification" ont vu le jour.

Les petites filières de productions végétales

• Fruits de table :

pommes et poires à couteau

A côté de la filière pommes à cidre, la filière des fruits de table (pommes et poires) est également présente, mais moins connue. Dans la région, ces vergers fruitiers sont essentiellement regroupés en Haute-Normandie et dans le Calvados. On comptabilise en Normandie 655 ha de vergers de pommes de table (essentiellement sur la Seine-Maritime, dans la vallée de la Seine, puis dans l'Eure et le Calvados), pour une production de 16 400 tonnes de pommes (soit moins de 1 % de la production nationale de pommes de table).

Le verger de poires de table (surtout des poires d'automne) est moins important, il couvre une superficie de 62 ha. Il est essentiellement localisé en Haute-Normandie.

Certains de ces arboriculteurs normands se sont regroupés dans l'association Norm'Envie. Pratiquant une culture raisonnée, ils commercialisent leur production de pommes et poires de table sous la marque "Croquine Normandie" (variétés pour les pommes : Boskoop, Cox Orange, Jonagold/Jonagored, Elstar/Reine des Reinettes, Belchard, Canada, Idared, Melrose, Bénédicte ; pour les poires : Conférence, Comice et William's), assurant une traçabilité du verger jusqu'à la mise en marché. Leurs principaux débouchés sont les grandes et moyennes surfaces, la vente directe et les détaillants.

• Petits fruits

La filière des petits fruits (framboises, groseilles, cassis et myrtilles) couvre un peu plus de 100 ha en Normandie, pour une production annuelle de 530 tonnes. La culture de fraises couvre une cinquantaine d'hectares, pour une production annuelle d'un peu plus de 540 tonnes. En saison de production, la vente / cueillette au champ est souvent proposée aux particuliers.

Certains producteurs haut-normands de fraises et de petits fruits rouges se sont regroupés pour commercialiser leur production. Leurs débouchés principaux sont les circuits courts : marché de détail, vente directe, pâtisserie...

• Plantes aromatiques, médicinales et à parfum

La culture des plantes aromatiques (sauge, thym, romarin, basilic, vanille, menthe, origan, sarriette, safran...), des plantes médicinales (pavot servant à la fabrication de la morphine, camomille, calendula...) et des plantes à parfum (lavande, lavandin, jasmin...) se développe en France, notamment en agriculture biologique. On compte plus d'une centaine d'espèces différentes cultivées sur le territoire métropolitain, sur une surface de près de 36 500 ha. Les plus cultivées en France sont le lavandin (14 800 ha), le pavot médicinal (10 200 ha) et la lavande (3 600 ha). Les autres plantes ne se retrouvent que sur quelques centaines ou dizaines d'hectares. Parmi les principaux débouchés figurent l'industrie agroalimentaire pour les plantes aromatiques, l'industrie pharmaceutique pour les plantes médicinales et l'herboristerie. On note actuellement un développement de ces cultures pour la fabrication d'huiles essentielles destinées à la cosmétologie ou à l'industrie chimique. La Normandie compte 170 ha de plantes aromatiques, médicinales et à parfum, essentiellement localisés dans l'Eure (114 ha). Les surfaces normandes représentent moins de 1 % de la production nationale. Parmi les espèces cultivées, on trouve principalement de la menthe poivrée (cultivée pour son menthol utilisé dans les dentifrices, mousses à raser, confiseries), de la monarde (ou bergamote) mais également, dans une moindre mesure : thym, fenouil, origan, sauge, carotte sauvage, millepertuis...

La coopérative Normandie arômes (basée à Saint André - 27) regroupe une quinzaine d'agriculteurs. Leurs plantes sont distillées et commercialisées sous forme d'huiles essentielles, destinées à différents usages : pharmacologie, cosmétologie, industries agroalimentaires, parfumerie.

• D'autres petites filières végétales

D'autres productions végétales sont également cultivées en Normandie, sur de petites surfaces comme les fruits à noyau en Haute-Normandie (bigarreaux, cerises, mirabelles, reines-claude, prunes) ou les fruits à coque en Basse-Normandie (noisettes).

Les petites filières de productions animales

• Filière caprine

Le troupeau caprin normand s'élève à un peu moins de 10 000 têtes, soit moins de 1 % de l'effectif national. En Normandie, la filière laitière caprine est quasi exclusivement une filière de transformation fermière. Le lait produit est directement transformé dans les fermes, pour la vente directe de fromages ou autres produits à base de lait de chèvre (glaces, chocolat au lait).

• Miel

Lors du recensement agricole de 2000, un peu plus de 600 exploitations normandes ont déclaré posséder des ruches. Le nombre total de ruches en production au sein des exploitations agricoles de la région s'élevait alors à 17 500, soit une moyenne de 30 ruches par exploitation (60 ruches en production par exploitation professionnelle).

Mais l'activité apicole ne se limite pas au seul public agricole, les particuliers peuvent également détenir quelques ruches pour produire et auto-consommer leur miel. Le miel normand trouve ses principaux débouchés dans la vente directe, sur les marchés, dans les grandes surfaces locales et boutiques spécialisées en produits locaux.

Dans la région, on dénombre actuellement 20 750 ruches en production au sein des exploitations agricoles normandes. Au total, elles produisent annuellement près de 330 tonnes de miel (soit 2 % de la production nationale), ce qui représente une moyenne de 16 kg/ruche.

• Pisciculture

La pisciculture regroupe trois secteurs d'élevage distincts : la pisciculture en eau douce ou salmoniculture (la truite arc-en-ciel est l'espèce la plus produite en France, suivie de la truite Fario), la pisciculture marine (production de bars, de dorades royales, de turbots ou d'esturgeons) et la pisciculture d'étangs (marché du repeuplement avec la carpe, le gardon, la tanche et le brochet).

La Normandie compte quelques exploitations piscicoles. Elles élèvent principalement des truites arc-en-ciel. Une petite production de truites fario, d'ombles et de saumons de fontaine existe également. Certaines entreprises ont développé, en aval de leur production, des ateliers de transformation (éviscération, filetage, fumage...). La production pour le repeuplement et la pêche de loisir est également présente en région.

• D'autres petites filières animales

D'autres élevages sont également présents en Normandie, avec de petits effectifs comme les escargots (souvent vendus sous forme de plats cuisinés), le gibier (notamment via le GIE cerfs Normandie Maine)... Ces produits sont généralement transformés puis commercialisés par les producteurs, en vente directe à la ferme, sur les marchés, chez les restaurateurs ou auprès de commerces locaux.



Actualités 2010-2011

• En France, **la déclaration annuelle des ruches est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010**, dans le but d'évaluer le cheptel des abeilles françaises et d'en améliorer le suivi sanitaire. Le formulaire à compléter tous les ans est disponible sur le site : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995_01.do

Par ailleurs, **l'Institut technique et scientifique apicole (ITSAP)** a vu le jour, succédant au CNDA (Centre national du développement apicole). Parmi ses premiers travaux, figure la mise en place d'un réseau national d'épidémiologie-surveillance. Parallèlement, dans le cadre du **programme apicole français** qui a pour objectif d'approfondir les actions d'assistance technique et d'accompagner les apiculteurs dans leur démarche visant à améliorer leurs pratiques, un cofinancement communautaire de 2,75 millions d'€ par an a été accordé à la France pour la période 2011-2013, pour 5,5 millions d'€ de dépenses prévues dans le programme français.

Les autres petites filières agricoles en Basse-Normandie

A côté des principales filières agricoles de la région que sont les bovins lait et viande et les grandes cultures, certains agriculteurs ont développé des productions plus spécialisées : pommes de table, petits fruits, lait caprin, miel, pisciculture... Leurs principaux débouchés sont la vente directe, les marchés, la restauration, les grandes surfaces locales et boutiques spécialisées en produits locaux.

Source :

Agreste : SAA, RA 2000

Irqua-Normandie : Etat des lieux des démarches qualité en Normandie